

ATT1 – AMCI

Attestation technique 1 ARTS MARTIAUX CHINOIS INTERNES BAGUA ZHANG

DESCRIPTIF DES EPREUVES

L'Attestation Technique de niveau 1 comprend 3 épreuves.

Les descriptifs qui suivent sont relatifs au style ou à l'école du candidat.

Le candidat présente au jury le nom et la liste des formes de son style ou école.

1/ DEMONSTRATION TECHNIQUE

50 points (note requise : 25 ; note éliminatoire : 8)

Être capable d'exécuter les 8 paumes fixes en déplacement circulaire et/ou linéaire et les 4 premières grandes paumes.

5 minutes maximum, vitesse au choix du candidat.

2/ EXPRESSIONS MARTIALES

10 points (note requise : 5 ; note éliminatoire : 2)

Être capable de démontrer avec un partenaire de son choix, des applications martiales, tirées des taolu présentés, à la demande du jury. Faire le mouvement de la forme avant ou après l'application, selon la demande du jury.

5 minutes maximum

3/ DISPERSION DES MAINS

40 points (note requise : 20 ; note éliminatoire : 10)

Être capable d'exécuter, avec le partenaire de son choix des exercices d'applications martiales soit à pas fixes soit à pas mobiles.

8 minutes maximum.

ENTRETIEN

Être capable, à la demande du jury:

- de justifier les caractéristiques techniques de sa prestation,
- de présenter son cursus de formation technique, le nom de son style (précis), son école, sa lignée de transmission, ses maîtres ou professeurs d'apprentissage,
- d'explicitier le projet motivant sa candidature.

5 minutes maximum.

NOTATION SUR 100 POINTS : NOTE REQUISE 50 / 100

En cas de note inférieure, le candidat doit repasser les 3 épreuves.

NB : L'ATT, Attestation Technique étant propre à chaque Art Martial Chinois Interne et présentée devant un jury spécialisé, le candidat s'engage à repasser une ATT pour pouvoir enseigner cette option supplémentaire.



ATT2 – AMCI

Attestation technique 2 ARTS MARTIAUX CHINOIS INTERNES BAGUA ZHANG

DESCRIPTIF DES EPREUVES

L'Attestation Technique ATT 2 comprend cinq épreuves :

Les descriptifs qui suivent sont relatifs au style ou à l'école du candidat.

Le candidat présente au jury le nom et la liste des formes de son style ou école.

1/ DEMONSTRATION TECHNIQUE

50 points (note requise : 25 ; note éliminatoire: 12)

Être capable de présenter les huit grandes paumes.

5 minutes maximum, vitesse au choix du candidat.

2/ EXPRESSIONS MARTIALES

10 points (note requise : 5 ; note éliminatoire : 2)

Être capable de démontrer avec un partenaire de son choix, des applications tirées de l'une des huit grandes paumes présentée, à la demande du jury; montrer le mouvement de la forme avant ou après l'application, selon la demande du jury.

6 minutes maximum

3 / DISPERSION DES MAINS

40 points (note requise : 20 ; note éliminatoire : 10)

- Être capable d'exécuter, avec le partenaire de son choix, un travail à deux en déplacements.
- Y placer des applications martiales choisies par le candidat.

8 minutes maximum

4/ ARMES

20 points (note requise : 10 ; note éliminatoire: 5)

Être capable d'exécuter un enchaînement d'une arme de Bagua Zhang : couteau circulaires, sabre, épée, bâton ou lance, etc

5 minutes maximum

5/ ENTRETIEN

20 points (note requise : 10 ; note éliminatoire : 5)

Être capable, à la demande du jury:

- de justifier les caractéristiques techniques de sa prestation,
- de présenter son cursus de formation technique, le nom de son style (précis), son école, sa lignée de transmission, ses maîtres ou professeurs d'apprentissage,
- d'explicitier le projet motivant sa candidature.

8 minutes maximum

NOTATION SUR 140 POINTS : NOTE REQUISE 70 / 140

En cas de note inférieure, le candidat doit repasser les 5 épreuves

NB : L'ATT, Attestation Technique étant propre à chaque Art Martial Chinois Interne et présentée devant un jury spécialisé, le candidat s'engage à repasser une ATT pour pouvoir enseigner cette option supplémentaire.



Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois
27 rue Claude Decaen - 75012 PARIS

contact@faemc.fr - www.ffaemc.fr - Tel 01 40 26 95 50

Délégation ministérielle jeunesse et sports (arrêté du 22 décembre 2025)